Service Facturation Eau et Assainissement

43 avenue François de Maynard – 46400 SAINT CERE

SAINT-CÉRÉ
A LA CROISÉE DES CHEMINS, LES TOURS VEILLENT

Tél : 05 65 10 01 17

Site internet : www.saint-cere.fr

Mail : sabine.lleida@saint-cere.fr

Contrat de mensualisation Eau potable et Assainissement

Entre l'abonné et le Service des Eaux de la Mairie de SAINT CERE

A retourner dûment rempli (en lettres capitales) et signé

Titulaire du contrat d'abonnement

○ Mme ○ M. ○ Ets

NOM (ou RAISON SOCIALE) : .....

Prénom(s) : .....

N° et rue : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postale : .....Commune : .....

N° de Téléphone : / / / / /

N°de SIRET : .....

Courriel : .....

- **Adhésion** :

Retourner au service facturation Eau et Assainissement de la Mairie de SAINT CERE un exemplaire du présent contrat avec un mandat de prélèvement SEPA ci-joint.

Compléter et signer ce formulaire et de joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB)

Après réception des différents documents, vous recevrez un échéancier indiquant le montant et les dates des prélèvements qui seront effectués sur votre compte.

- **Prélèvement** :

Dix prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois entre le mois de janvier et le mois d'octobre. Le montant total des prélèvements sera égal à 80 %de la somme facturée l'année précédente.

A la fin de chaque période de 10 mois, après le relevé du compteur, vous recevrez une facture de solde établie sur la base de la consommation réelle avec déduction des mensualités versées. Si les prélèvements ont été surestimés, le trop-perçu sera remboursé sur votre compte. Dans le cas contraire, le solde dû sera prélevé sur votre compte le 10 du mois suivant.

- **<u>Changement de compte bancaire</u>** :

En cas de changement de domiciliation bancaire, vous devrez compléter et adresser une nouvelle autorisation de prélèvements auprès du service de facturation accompagnée d'un nouveau relevé d'identité bancaire **10 jours avant la date du prélèvement**.

- **<u>Changement d'adresse ou de situation familiale :</u>**

En cas de changement d'adresse, vous devrez en informer le service facturation. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

De même, en cas de changement de situation familiale (séparation, divorce, décès, vente…) vous devrez impérativement avertir, **sans délai** le service afin de mettre à jour vos contrats.

- **<u>Renouvellement du contrat</u>** :

Le contrat de prélèvement mensuel prendra effet 1 mois après votre relevé de compteur. Sauf avis contraire de votre part et en l'absence de changement de domicile, votre contrat de mensualisation sera automatiquement reconduit l'année suivante.

- **<u>Fin de contrat de mensualisation</u>** :

Vous pouvez dénoncer votre contrat de prélèvement sans justification. Vous devrez obligatoirement le faire par écrit, en adressant votre courrier aux services des Eaux de la Maire de SAINT CERE avant le 20 du mois précédent.

La résiliation de votre abonnement à nos services, entraînera la fin de la mensualisation. Les prélèvements seront alors interrompus. Si le prélèvement ne peut être arrêté avant la date de résiliation souhaitée, le prélèvement perçu en trop sera déduit de la facture annuelle de solde.

- **<u>Echéances impayées</u>** :

Si le prélèvement mensuel ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera automatiquement ajouté sur la facture annuelle du solde.

A l'issue de deux rejets consécutifs, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation.

Fait à :	le :

Signature du demandeur :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général (UE) 2016/679 pour la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que :

La Mairie de Saint-Céré dont le siège est situé au 43 avenue François de Maynard, est le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année. Ces données collectées font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à établir un contrat de mensualisation entre l'abonné et le Service des Eaux de la Mairie de SAINT-CERE.
La finalité de ce(s) traitement(s) repose sur le consentement de la personne concernée. Les données collectées seront conservées jusqu'à la désinscription ou jusqu'à l'information du départ de la collectivité de la personne concernée.
Les destinataires des données recueillies sont exclusivement les personnes en charge des contrats de mensualisation de l'eau et de l'assainissement.
Vous avez la possibilité à tout moment de retirer votre consentement sur l'utilisation de vos données et vous pouvez également exercer votre droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité auprès de la collectivité en nous transmettant votre demande directement, par voie postale ou par courriel à : mairie@saint-cere.fr
Notre Délégué à la Protection des Données personnelles est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot que vous pouvez contacter par voie postale pour une demande relative à vos droits Informatiques et Libertés, en envoyant un courrier au : CDG 46, Service Protection des Données, 12 avenue Charles Pillat, 46090 Pradines ou par courriel à <u>dpd@cdg46.fr</u>.
Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.